

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 29 FEVRIER 2024  
À 19H30****POINT n°XVI****Objet : Demande de subvention FONDS VERT 2024 - Aménagement de la coulée verte**

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le vingt-neuf du mois de février à dix-neuf heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL SAINT DENIS, dûment convoqué le 23/02/2024

par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe BUHOT, Maire.

**Étaient Présents**

C.BUHOT – B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – S.ROUET – C.HOURIEZ – JP.FONCEL – T.LEPOULTIER – G.ROUBION – C.CLEMENT COURDIER – M-D.DELODDERE – D.BURNEL – E.MARTIN – T.LHUILLIER – J.M.BRUISSON – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – C.CHAUVIERRE – S.LEGRAND (jusqu'à 21h58) – L.DESCOLAS.

**Représentés :**

E. LANDA par H.BATT-FRAYSSE  
C.LEPRETRE par S.ROUET  
C.SARNIGUET par A.GUILLOUX  
C.LANTOINE par C.CHAUVIERRE

L.CUIR par C.HOURIEZ  
S.LEGRAND par V.DEZ (à partir de 21h58)  
C.VARLET par B.BONNAIN

**Absent : -**

**Madame Elisabeth MARTIN est nommée Secrétaire de séance**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** le projet de réaménagement de la coulée verte sur le Mesnil Saint Denis entre l'avenue de Breteuil et la route de Versailles,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fonds Vert 2024 conformément au courrier du Préfet des Yvelines du 31 janvier 2024,

**Entendu l'exposé du Maire,**

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité** de présenter un dossier de demande de subvention relative au Fonds vert 2024 dans le cadre du projet de réaménagement de la coulée verte sur le Mesnil Saint Denis entre l'avenue de Breteuil et la route de Versailles.

**Confirme** sa volonté de mener à terme le projet de susnommé, pour un montant de travaux estimé à 914 915,50 euros hors taxes (soit 1 097 898,60 euros toutes taxes comprises) dont pour les travaux de biodiversité 165 923 euros hors taxes (soit 199 107,60 euros toutes taxes comprises)

**S'engage** à financer l'opération dans les limites réglementaires soit 20% minimum financé sur les fonds propres de la commune.

**Dit** que les crédits de paiement sont et seront inscrits aux budgets 2024 et suivants.

**Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**VOTE : à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

*Au MESNIL SAINT DENIS, le 11 mars Deux Mil Vingt Quatre*

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de l'envoi

- En Sous-Préfecture, le
- Et de la publication, le

12 MARS 2024  
12 MARS 2024



**Christophe BUHOT**  
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de



**Christophe BUHOT**  
Maire